

Rapport de minorité

de la Commission des Finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis du 6 février 2009 concernant **la vente des actions de Romande Énergie SA détenues par la Commune.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La libéralisation de l'électricité suit maintenant son cours et notre société se voit contrainte d'emboîter le pas. Il me semble que notre commune a habilement su composer avec cette nouvelle donne : fixation du prix de l'électricité sur 5 ans, mise en place rapide des outils nécessaires à la relative maîtrise d'un système devenu terriblement complexe et peu transparent, volonté affirmée et bien exposée dans le préavis de favoriser les énergies renouvelables et d'élaborer une politique énergétique qui commence à être digne de ce nom. Je salue particulièrement ce dernier point.

Par contre, je pense que la Municipalité fait fausse route en choisissant de vendre les actions CVE pour financer et mettre en œuvre son programme énergétique et les investissements futurs.

En effet, les sociétés électriques helvétiques sont encore à 85 % en mains des collectivités publiques et c'est heureux !

Ces dernières ne cessent de contribuer à la régulation d'une concurrence qui, si elle n'avait pas un minimum de cadre, nuirait à la sécurité de l'approvisionnement et à la protection de l'environnement en permettant l'utilisation des énergies fossiles polluantes.

En voici quelques exemples :

- Contrairement à la LME, refusée par le peuple en 2002, la LApEI (Loi sur l'approvisionnement en électricité) prévoit d'assurer une certaine sécurité d'approvisionnement.
- Les taxes environnementales ont pour but d'encourager les énergies propres.
- L'instauration du droit de timbre reconnaît la valeur du réseau et en garantit l'entretien.

Vous savez comme moi que depuis que le processus de libéralisation est en marche, le prix de l'électricité augmente sans cesse (certaines statistiques estiment que le courant va

augmenter de 50 à 100 % ces 5 prochaines années). Les collectivités publiques ont donc aussi un rôle à jouer pour freiner cette dynamique.

A mes yeux, vendre les actions CVE, au-delà de la mise à disposition d'une manne bienvenue pour la commune, c'est renoncer indirectement à un service électrique de qualité et à la défense du consommateur.

Même si elle n'en retire pas un profit immédiat, une collectivité publique comme celle d'Yverdon a pour ainsi dire le devoir citoyen de participer à cet effort commun.

En 2005, la convention liant Romande Énergie, les principales communes vaudoises, la BCV et l'Etat de Vaud répondait à ce souci de maintien des actions CVE majoritairement en mains publiques. Notre ville était sensible à cette problématique puisqu'elle l'a signée à l'époque.


Elle cherche maintenant à vendre la totalité des actions qu'elle possède dans un contexte où les conséquences de la mise en place de la libéralisation du marché sont encore floues et où nous sommes tributaires de « données géopolitiques incontrôlables », pour reprendre les termes du préavis.

La Municipalité ne sait par ailleurs pas à ce jour quelles communes seraient prêtes à racheter nos actions. Je rappelle que, si aucune des entités publiques signataires de la convention ne s'intéresse à ces actions, elles pourront être achetées par des privés.

Cette décision de vente envoie un signal de désengagement inopportun et manquant de cohérence et de prudence.

De plus, pourquoi demander maintenant une autorisation de vente alors que, d'une part, les actions CVE ont atteint leur valeur la plus basse depuis un an, et que, d'autre part, le coût de l'emprunt est actuellement particulièrement bas ?

Pour ces raisons, je vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de rejeter le préavis n° 09.08 tel que présenté par la Municipalité.



Martine Frey Taillard

Membre de la Commission des Finances